quin. Rissolet, M. Jean Lestienne ; De Chèvrefeuille, Joseph Toulemonde.

Deuxième partie. — Le Luthier de Crémone, comédie en un acte de François Coppee; Ferrari, maître luthier, MM. Hector Desfontaines; Filippo, son élève, Charles Dupire; Sandro, son élève, Alphonse Wibaux; Gennani, fille de Ferrari, Albert Waeles; 2. Sérenade de Vidor, trio pour violon, violoncelle et piano, Jean Desbouvries, Amédée Prouvost et Léon Desfontaines; 3. Adieu du matin (Pessard) Paul Toulemonde; Le Tour du Monde (Tagliafico), Paul Toulemonde; 3. L'Aimable voleur, monologue (Nadaud), Charles Dupire. Les Deux Timides, comedie en un acte, de MM. Marc Michel et E. Labiche : Thibaudier, MM. Georges Hoffmann; Jules Frémissin, Clément Dupire; Anatole Garaboux, Georges Dupire; Prosper, Henri Renneuse.

Nous rappelons que les prix des places sont de 5 francs pour les premières et de 2 francs pour les secondes. On peut se procurer des cartes chez M. Georges Vermylen, 105, rue Pellart ; chez M. Hector Desfontaines, Grande-Place ; et chez M. Joseph Toulemonde, 30, rue du Pays.

Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue du Bois à Roubaix. — *Toubola.* — Deuxième et dernière liste des lots non réclamés :

54 96, 1894, 2694, 218, 5890, 778, 5966, 936, 2306, 5390, 2318, 5890, 94, 5 985, 3015, 4335, 662, 2987, 3314, 3099, 3680, 2928, 483, 5248, 5287, 2700, 2925, 5137, 899, 5395, 1410, 4643, 5382, 1681, 5659, 4586, 2575, 1289, 1798, 5109, 722, 3916.

Les lots non retirés le 15 juin resteront acquis à l'œuvre.

Tourcoing. — La *Fanfare du Point Central* exécutera aujourd'hui dimanche, à cinq heures du soir, sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux ci-après :

1. Allegro militaire, X ; 2. La Croix de Jérusalem, ouverture, Bléger; 3. Marche aux Flambeaux n° 4, Meyerbeer; 4. La Sultane des Ind s, fantaisie, Bléger; 5. Ouverture, Leroux; 6. Menuet et pinson, pol. à pour deux pistons, X.

Hippodrome Roubaisien

GRAND THÉATRE

DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quart

DUPUIS

et la Troupe des VARIÉTÉS de Paris

DANS LES

TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR

DE LABICHE

Location ouverte chez M. Jubé-Hertog.

PETITE CORRESPONDANCE

C. V. 294. — 1° Non; les régiments sont désignés au préalable par le Ministre de la Guerre. 2° Non; votre certificat le relatera, sans doute ; mais les instructions peuvent être modifiées.

E. M. R. — 1° Vous êtes Français, et vous devez satisfaire à la loi militaire en France. 2° Non ; il vous suffira d'adresser à l'autorité militaire belge ou au bourgmestre un certificat de tirage au sort. 3° Oui, il est encore temps. 4 Demandez votre acte de naissance.

Popol 136. — Oui, dans certains régiments; cela dépend entièrement du colonel.

L. M. D. — Passez à la gendarmerie avec votre livret militaire.

M. D. — Non; la même dispense ne peut s'appliquer à deux frères.

L. F. R. — 1° Il est Français. Il est astreint au service actif. Il a été considéré comme *omis* par le Conseil de Revision ; dans le cas contraire, il sera assujetti aux périodes d'exercices auxquelles seront appelés les hommes de sa classe. 2° Présentez-vous à la Rédaction, de 2 heures à 6 heures après-midi.

L. P. F. — Le mot, sans le moindre doute, doit s'écrire avec un accent circonflexe sur l'i.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 2 juin.* — TOUJOURS LA FRAUDE. Vincent Montagne, âgé de 14 ans, rattacheur à Roubaix, est envoyé en correction jusqu'à l'âge de dix-huit ans et demi ; il est en outre condamné à l'amende de 500 fr. Joseph Rombaut, âgé de 28 ans, Louis Monbel, 25 ans, Philippe Vandenbos, 34 ans, tous trois tisserands à Roubaix, pour importation de poivre en grains et d'allumettes, contrebandiers, le premier à six mois et les deux autres à trois mois ; l'amende de 500 francs leur est en outre infligée.

CONSÉQUENCES D'UN CONSEIL DONNÉ. — M. Gachon, juge, était décrété à Roubaix pour instruire une affaire de fraude contre un certain Volkindt : or, ce dernier, en voulant lui en faire emmenant quand l'un des curieux présents dit tout haut, en s'adressant à Volkindt : « Fais donc un croc en jambe aux agents et f... le camp ». Les agents Berte et Planckaert se retournent et c'est alors que l'individu s'écrie : « Il faut être lâche et fainéant pour conduire ainsi un homme ». Il n'en fallait pas davantage : M. Gachon donna l'ordre de mettre aussi en état d'arrestation le donneur de conseils gratuits. C'est ainsi que celui-ci comparaît pour outrage ; il est âgé de vingt-sept ans, est rattacheur, et se nomme François Desmazières : il n'a pas un casier judiciaire précisément intact. Desmazières est encourt une peine d'un mois et 5 francs d'amende pour ivresse.

DES « CONSOMMATEURS » AGRESSIFS. — Le 22 mai, vers quatre heures du soir, plusieurs individus étaient entrés à l'estaminet du « Moulin Touton » à Tourcoing, tenu par M. Montel. Après avoir demandé un verre de bière, ils voulurent se permettre auprès de la jeune fille quelques familiarités qui furent repoussées; c'est alors que deux d'entre eux surtout, s'adressant à M. Monteel, lui lancèrent des coups de poing et de pied, et se mirent à briser tout ce qui leur tombait sous la main; un garde survenant empêcha les énergumènes de se livrer à d'autres excès. Les coupables ont à répondre de leur méfait : ce sont Joseph Hazebrouck, 34 ans, garçon de magasin et Gustave Christorie, 28 ans, domestique; il est infligé à Hazebrouck dix jours et 10 francs d'amende, à Christorie quinze jours.

HOSPITALITÉ BIEN MAL INTÉRESSÉE. — Un mécanicien âgé de 18 ans, Ernest Truesdale, avait invité à venir coucher chez lui, à Roubaix, un camarade du nom d'Engels, charretier. Or, le lendemain, Engels s'aperçut que son portemonnaie, contenant quarante francs, avait disparu. Comme il était certain que sa bourse était encore en sa possession, il accusa naturellement Truesdale qui jura n'y être pour rien. Mais une plainte en forme, portée contre Truesdale, amena la preuve que ce dernier était bien le coupable. Quoiqu'il n'ait pas d'antécédents judiciaires, Truesdale est condamné à quarante jours — Les complices, Jules Bonnet, du hameau de la « Planche », à Tourcoing, ont eu leur affaire continuer à l'audience de Tourcoing, où nous avons donné des détails sur la façon dont Yvo Vanhoutte et Cyrille Strobbe avaient trouvé moyen de dépeupler — du moins d'après la prévention — les basses-cours du quartier. Strobbe et Vanhoutte sont condamnés chacun à six mois de prison.

BANQUEROUTE SIMPLE. — M. Lassalle, naguère établi à Tourcoing avait quitté cette ville pour ouvrir une maison de commerce de margarine. Il n'avait exporté ce négoce que pendant quelques mois et avait, à la requête d'un créancier, été déclaré en faillite. Comme il avait pris la fuite, un mandat d'arrêt fut décerné contre lui : à son retour, après explication, il fut laissé en liberté, mais fut néanmoins cité en correctionnelle pour n'avoir point déposé son bilan en temps utile, n'avoir point fait d'inventaire et avoir fait des dépenses excessives. Le prévenu proteste surtout contre cette dernière imputation et prétend, au contraire, qu'il travaillait beaucoup et qu'il a été plutôt victime des fluctuations dans les cours de ses marchandises. Le Tribunal l'inflige à Lassalle une peine de dix jours avec application du sursis.

NORD

Bourbourg. — Le second assassin de Bourbourg aurait été arrêté à Zuydcoote.

Nominations judiciaires. — Sont nommés : Suppléants de juges de paix de Cassel : MM. Laporte, de Bertinghem ; Court, Richard, maire.

Dunkerque. — *L'affaire Tremblié.* — Les journaux de Bordeaux nous y occupent toujours de l'affaire de Tremblié. Tous les jours on y trouve du nouveau. C'est ainsi que l'un d'eux nous relate que, parmi les 7.000 fr. en or, emportés par les deux frères François Ferbes, se trouvaient deux pièces de 100 francs en or à l'effigie impériale. Or, quand on visita les malles et effets de Tremblié, on y a trouvé deux pièces de 100 francs en or, délait que sous connaissions, et qui nous avait paru insignifiant tout d'abord mais qu', maintenant, est une charge grave contre Tremblié. Ces pièces étaient assez rares, il faudra bien qu'il en explique la provenance.

Le crime de Flesly. — *Arrestation de l'assassin et de ses complices.* — La gendarmerie de Solesmes a arrêté vendredi, à cinq heures du soir, le sieur Léon Demurier, âgé de 17 ans, marchand de marne, l'assassin du gardemessier Pamard. Léon Demuriez a avoué son crime. Il a désigné ses complices, les sieurs Achille Bernard, 47 ans, charretier à l'enseigne de la *Petite Souris*, et Victor Maki, 25 ans, marchand de marne. Tous deux ont été arrêtés également. Les accusés ont été écroués à la maison d'arrêt de Cambrai.

Situation météorologique. — Roubaix, 2 juin. — Hauteur barométrique 759 Température A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 18 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 17 degrés au-dessus de zéro

ETAT-CIVIL. — *Déclarations de naissances du samedi 2 juin.* — Julie Delannoy, rue des Longues-Haies 79. — Olivia Schaeys, Hôtel-Dieu. — Auguste Bert, Hôtel-Dieu. — *Mariages.* — Norbert Lequenne, guerite Quiévryn, rue de Meyerbeer cour Cocheteux 1. — Marcel Verbert cour Dassonville 5, et Marie Hazebrouck, 34 ans, garçon de magasin, 33 ans chauffeur, rue Beaurepaire 2. — Jules Lesne, 32 ans tisserande, rue Dassonville 5, et Marie Deneux, 32 ans tisserande, rue Beaurepaire 6. — Henri Boussel, 26 ans cornyeur, rue de France 46, et Florence Barsier, 20 ans rattacheuse, rue de Denain cour Dhalluin 22. — Jean Plancke, 21 ans tailleur à Mouveaux, et Alcide Lazarent, 23 ans bobineuse, rue Dampierre cour Jonville 1. — Arthur Liagre, 27 ans employé de commerce, rue de la Clef 47, et Sabine Delmotte, 24 ans cardeuse, rue Pellart 11. — Georges Atallus, 22 ans rue Saint-Amand cour Delplanque 1, et Elise Chazelry, 28 ans employée de rentreur, rue Ternaux 37, et Léon Carbonnier, 23 ans employé de rue Saint-Louis 3. — Jean Calman, 24 ans sans profession, rue Banque, à Croix, et Jeanne Bisbrouck, 26 ans brodeuse, rue du Grand-Chemin 24, et Marie Meerz, 24 ans brodeuse, rue du Grand-Chemin 24. — Julien Lagrange, 27 ans mécanicien, rue des Fossés 58, et Emma Liégeois, 22 ans visiteuse, rue de l'Ommelet 60. — *Déclarations de décès.* — Auguste Veinman, 36 ans, rue Pétartre 8. — Louis Beleroix, 5 ans 9 mois, rue Sainte-Elisabeth 17. — Léonie Blanseins, 10 mois, rue de la Planche Troué, cour Lonvin. — Florin Rosalie Vandenbussche, 4 mois, rue de l'Epeule cour Desrousseaux 1. — Proot, présentée sans vie, rue du Collège 47 bis. — Jean-Baptiste Boudry, 40 ans, rue Jemmapes 4. — Marie Ste Croix, 30 ans, rue de la Fosse aux Chênes cour de l'Aigle d'or 26. — Hélène Poels, un mois, rue de la Chaussée cour Centrale 7.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille de PRUVOST-DEFRANCE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Victor-François-Jean-Baptiste PRUVOST, gendarme en retraite, décédé à Roubaix, le 1er juin 1894, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 29.

Les amis et connaissances de la famille STEENSSENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Maria STEENSSENS, de l'Association des Mères Chrétiennes, pieusement décédée à Roubaix, le 2 juin 1894, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 juin à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 5 juin 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Mélanie-Rosalie DUFERMONT, épouse de M. Félix VANOUTRYVE, décédée à Roubaix, le 11 mai 1894, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un Obit le mercredi 6 juin, à 8 heures, en la même église. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juin 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Célina Clément, décédée à Roubaix, le 25 avril 1894, dans sa 38e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juin 1894, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Josephine BAYART, veuve de Monsieur Louis DEMASURE, décédée à Roubaix, le 12 mai 1893, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 5 juin 1894, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Florent POISSONNIER, veuf de Dame Rosine MULLIEZ, décédé à Roubaix, le 3 juin 1893, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juin 1894, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Mathilde-Marie DEKIEN, épouse de M. Auguste WASSENOVE, décédée à Roubaix, le 1er juin 1893, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

COUP DE GRISOU AU TRIEU-KAISIN

Deux morts Deux blessés

Un nouveau malheur s'est produit samedi matin au puits n° 10 des charbonnages du Trieu-Kaisin, à Châtelineau. Une terrible explosion s'est produite en cet endroit vers 10 heures. Un feu faisait éclater une mine à l'aide de poudre noire, et au moyen d'une petite machine électrique. Quatre ouvriers y étaient occupés : Arthur Durame, de Gilly, célibataire ; Paul Verlaine, de Châtelineau, veuf avec un enfant; François Fiemalle, de Gilly, porion boutefeu, marié avec enfants ; Julien François Lebrun, de Châtelineau, marié.

C'est à trois heures du matin, à l'étage de 800 mètres, que l'explosion s'est produite. Le chef-porion avait inspecté les travaux peu avant et n'avait relevé aucune trace de grisou. Mais on sait que celui-ci se cache parfois dans des « poches » et donne lieu alors à des dégagements spontanés. C'est probablement ce qui est arrivé encore. Le sinistre écho avait retentit dans toute la fosse. Aussitôt de courageux ouvriers vinrent au secours de leurs frères, et trouvèrent le cadavre de Lebrun, qui avait été tué sur le coup ; les trois autres victimes gémissaient dans le chantier.

On les transporta à l'envoyage et la cage remonta successivement toutes les victimes qui furent dirigées sur l'hôpital Saint-Joseph, à Gilly, sauf Durame qui, bien qu'ayant le poignet droit cassé et le corps couvert de brûlures, est retourné chez lui à pied, avec l'aide d'un autre camarade. En route, Fiemalle succomba. Verlaine est dans un état très alarmant; il porte à la tête une blessure très grave et a le corps entièrement brûlé, sauf les jambes.

Au chantonnage, on chôme ; seuls, quelques ouvriers, chargés de réparer un éboulement causé par l'explosion, sont occupés. Si cet éboulement ne s'était pas produit et n'avait, en même temps qu'il coupait l'aérage, empêché la propagation du grisou, la catastrophe eût été terrible. Le parquet et les ingénieurs des mines sont arrivés, dès le matin, pour commencer leur enquête.

L'Exposition universelle d'Anvers de 1894. — *Section d'apiculture.* — A l'occasion de l'Exposition universelle, des concours internationaux d'apiculture, seront institués à Anvers du 2 au 9 septembre, avec le bienveillant appui du gouvernement et de la ville d'Anvers.

La vaste salle des fêtes sera spécialement affectée à cette destination. L'emplacement ainsi que les frais de transport tant à l'aller qu'au retour seront gratuits. Il est hautement à désirer que l'apiculture, cette branche si intéressante et si utile de l'agriculture, vienne occuper à l'Exposition universelle d'Anvers une place importante à côté des merveilles de l'art et des produits de l'industrie. M. Victor Vanden Broeck, château de Tyber, champs, à Senaffe, tient à la disposition des intéressés, des demandes d'inscription ainsi que des programmes indiquant les formalités à remplir, la définition des concours et l'énumération des récompenses mises à la disposition du jury. Les inscriptions seront clôturées le 15 juillet.

Le retrait du billon étranger. — Le *Moniteur* publie l'arrêté royal donnant au gouvernement des pouvoirs pour le retrait des monnaies de bronze étrangères qui existent dans la circulation belge, et pour la suspension provisoire de la faculté d'échange des monnaies de nickel.

Mouscron. — *Observations météorologiques du mois de mai faites au Collège Saint-Joseph.* — Total de l'eau tombée : 1892, 5; 1893, 43; 1894, 55 1/2. — Nombre de jours où l'on a recueilli de l'eau : 1892, 2 ; 1893, 7. 1894, 14. — Quantité maximum en un jour : 1892, 3 le 1er ; 1893, 15 le 21; 1894, 15 le 29. — Nombre de jours de brouillard : 1892, 0; 1893, 1; 1894, 0. — Nombre de jours de tonnerre : 1892, 1; 1893, 5; 1894, 1.

La quantité d'eau est estimée en millimètres. Le 28, un violent orage s'abattait à 2 h. 07 de l'après-midi et la foudre a frappé l'église St-Barthélemy. Elle a touché le clocher au pied de la croix et le conduit électrique est descendu le long des arêtes de la flèche qui sont recouvertes de feuilles de plomb soudées. Deux arêtes seulement ont été épargnées. La foudre a fondu toutes les soudures et déchiré en les soulevant les feuilles de plomb, là où elles étaient soudées.

L'électricité conduite par le tuyau pour l'écoulement des eaux est ensuite descendue sur la nef centrale, là, se divisant en deux ; une partie a léché la nef de gauche en produisant de nouvelles déchirures dans les feuilles de plomb ; l'autre partie a été projetée par la gouttière entre la nef du milieu et celle de droite, et est entrée dans la sacristie par le lanterneau dont elle a brisé les carreaux ; elle a ensuite été projetée dans l'église sous forme d'étincelles et par le choc un employé a été renversé.

Le commencement du printemps de 1894 s'est fait remarquer par une chaleur supérieure à la chaleur normale, le mois de mai au contraire a donné un degré inférieur à la moyenne.

Nous avons eu pendant tout le printemps 113 millim. d'eau : c'est sensiblement moins que la moyenne qui est de 135 millim. Remarquons que 1893 n'avait donné pendant tout le printemps que 44 millim. : c'est le printemps le plus sec qu'on ait constaté depuis 1830.

Une pièce qui vole sa tante. — La fille Marie Deblauw, âgée de 23 ans, originaire de Denterghem, apprenait, à son arrivée à la gare de Mouscron, lundi soir, que sa tante, habitant Mont-à-Leux, était malade. La jeune fille n'hésita pas à se rendre auprès de sa parente, qui l'invita à rester pendant quelques jours pour lui tenir compagnie. Elle en profita pour s'esquiver, en emportant des vêtements pour une valeur de 30 francs, ainsi qu'une somme de 10 francs. L'arrestation de Marie Deblauw est imminente.

Un homme écrasé par un train entre Mouscron et Herseaux. — Un terrible accident vient de se produire sur la ligne du chemin de fer, entre les stations de Mouscron et d'Herseaux. Un plocheur, Aurélien Debeys, attaché depuis quelques jours à la gare d'Herseaux, a été tamponné, à peu de distance de la bifurcation de Roubaix et de Mouscron, près de la cabine Saxby, par le train 4 disparaissant d'Audenaerde, qui part d'Herseaux à 9 heures 3. Le malheureux, qui n'avait pas entendu les appels du signaleur Emile Bonoré, non plus que le sifflet de la locomotive, a été atteint au flanc droit par le bord de la traverse de la machine. La mort a été, pour ainsi dire, instantanée, et M. l'abbé Bacs, curé d'Herseaux, prévenu par M. Honoré, n'a pu arriver à temps pour l'administrer, et le docteur Mahieu n'a pu que constater le décès. Debeys, qui était âgé de 32 ans, habitait avec sa sœur à Tourcoing, où il doit se marier prochainement.

Rotleghem. — Un vol important a été commis dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Jules Rogge, marchand mercier à Rotleghem (Tourcoing). Un malfaiteur, profitant sans doute de ce que les volets n'avaient pas été fermés, a brisé un carreau de vitre, s'est introduit dans le magasin et s'est emparé d'une quantité considérable de marchandises, d'une valeur de 2,500 francs. Le parquet de Courtrai, représenté par MM. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi, Debaene, juge d'instruction, et Houttens, greffier, a fait une descente à Rotleghem, samedi, à 2 heures de l'après-midi et, après constatations, est reparti pour Courtrai, par le train de 5 h. 53. La gendarmerie est sur la trace du coupable.

Menin. — *Arrestation d'un contumax.* — La police a arrêté dans la nuit de vendredi à samedi, un écanqueur, Henri Debaer, de Menin, âgé de 23 ans. Cet individu s'était dérobé à une peine de quinze jours de prison à laquelle il avait été condamné par le Tribunal correctionnel de Courtrai pour coups et blessures volontaires ayant occasionné une incapacité de travail.

Tournai. — Mgr Pourbaix, le jeune et si sympathique prélat, évêque auxiliaire de Tournai, est dans un état de santé fort précaire. A partir de vendredi son état a visiblement empiré, et les choses ont pris si mauvaise tournure que, par mesure de précaution, les derniers sacrements lui ont été administrés mercredi soir. Nous apprenons toutefois avec le plus vif plaisir que, depuis, l'état de Mgr Pourbaix s'est sensiblement amélioré.

Bruges port de mer. — Hier a été signée à Bruxelles la convention relative à l'exécution des travaux du port d'escale d'Heyst et des installations maritimes du port et du canal de Bruges.

A la Chambre. — *Séance du samedi 2 juin.* — M. Richard reprend son interpellation sur les scandales financiers. Il s'étend longuement sur les abus signalés et demande au gouvernement pourquoi il n'y a pas de poursuites.

M. Begerem, ministre de la justice, répond que le parquet s'est expliqué dans un rapport communiqué par M. Lejeune à la Chambre. Aux termes de ce rapport, le parquet conclut à la non réalité de la plupart des faits. Du reste, la prescription était acquise à l'époque des révélations.

En vue d'empêcher le retour de pareilles émissions, le gouvernement a pris différentes mesures à Anvers comme à Bruxelles. Un membre du Parquet a été délégué dans ces deux villes à seule fin d'étudier les émissions. Sept poursuites ont été commencées; l'une a été abandonnée, les six autres continuent. Nous avons constitué une commission spéciale et l'on sait que son rapport a déjà été publié. Je tiendrai la main à ce que tous les faits d'émissions véreuses soient poursuivis.

MM. Richald et Janson félicitent le Gouvernement des explications données à la Chambre.

M. Janson demande une sévère application de la loi de 1885. Chaque émission doit être surveillée. Il ne faut pas qu'on puisse continuer les exploitations qui s'appuient sur le mensonge.

La Chambre a repris ensuite la discussion du projet de loi fixant le corps électoral provincial; elle a rejeté les amendements de M. Janson et de M. Feron; l'âge de 25 ans est donc exigé de l'électeur. Le reste du projet a été voté sans soulever de discussion importante; le second vote de cette loi aura lieu mardi, ainsi que le second vote sur la loi électorale.

C'est le projet de loi modifiant les articles 109 et 111 de la loi communale, relatifs aux secrétaires communaux, qui a été soumis à la discussion. Le point essentiel du projet, c'est le principe du minimum de salaire que l'on veut inscrire dans la loi. M. de Reu, rapporteur, a justifié les conclusions de son rapport. M. Loslever a présenté un amendement tendant à retirer aux députations permanentes le droit de fixer le minimum du traitement des secrétaires communaux pour chaque commune.

MM. Heuvelmans, Julien Wazenart et Dufranc ont pris part à la discussion. M. Liebaert a, comme M. de Reu, protesté contre l'amendement de M. Loslever, qui implique, selon ces honorables députés, une défiance injustifiée à l'égard des députations permanentes. M. de Burlet, ministre de l'intérieur, a défendu le projet de loi. Le minimum du traitement est proportionné à la population de la commune; celle-ci est déterminée par le recensement décennal.

LE MYSTÈRE D'ANVERS, GAND, LOUVAIN

M. le juge d'instruction a entendu vendredi matin M. le colonel du génie Stoops, qui était jadis assez lié avec la famille Joniaux : l'honorable officier a donné des détails intéressants à propos des soirées qu'on y donnait et au cours desquelles on jouait; il paraît même que c'est surtout parce qu'on y jouait gros jeu que M. Stoops a cessé de fréquenter la maison. Jeudi, M. le notaire Van Bellinghem, de Louvain, a été interrogé assez longuement; sa déposition a roulé sur la situation financière des familles Ablay et Joniaux et sur les prêts d'argent assez considérables faits à M. Faber d'abord et à Mme Joniaux ensuite par Mme Meskens.

***

Dans la pharmacie portant l'ancienne firme Vandenkerkoven, rue Neuve, en face de l'église du Finistère, M. le commissaire Dielman, de la 4e division, a retrouvé sept prescriptions de morphine et atropine du docteur Moltrop délivrées à Mme Joniaux sur la copie. Deux jours avant la mort d'Ablay ce pharmacien a remis à Mme Joniaux une dernière dose de morphine deux fois 16 centigrammes. Les commissaires des quatre autres divisions n'ont rien trouvé concernant l'affaire Joniaux.

***

Mme Joniaux a été longuement interrogée vendredi et samedi au palais de justice par M. le juge d'instruction Hayoit. Mme Joniaux a eu une entrevue avec son mari et sa fille dans le cabinet de M. Hayoit.

LE PROJET SUR LES DROITS D'ENTRÉE

Le gouvernement belge a déposé, samedi, le projet de loi sur les droits de feux et fanaux et sur les droits d'entrée. Voici exactement les principaux droits proposés :

Avoine 100 k. 2 francs; beurre frais et salé 100 k. 25 fr.; margarine et autres beurres artificiels 100 k. 25 fr.; farine d'avoine 100 k. 3 fr.; autres farines 100 k. 1 fr. 50; conserves de gibier, volailles, viandes en pots, terrines ou autres emballages de ce genre 100 k. 30 fr.; légumes conservés en boîtes ou bouteilles 100 k. 10 fr.; volailles tuées, 30 fr.; chicorée brûlée, préparée ou moulue 100 k. 3 fr.

Fils de coton : le tarif est abaissé pour la plupart des articles ou droits, du moins pour les simples et pour les fils retors, cirés ou unis ; pour les fils de laine cardée, le droit est abaissé à 5 francs ; pour les laines peignées non tordues et non teintes, 15 francs au lieu de 20 ; tordues ou teintes, 20 fr. au lieu de 40.

Bonneterie, objets confectionnés en tout ou en partie 100 k. 45 fr.; habillements, cols et manchettes en fil de lin, 10 000 ; lingerie de toute espèce et vêtements pour femmes simplement cousus, sans ornement ni broderie, 15 000; tous autres, 20 000; vêtements pour hommes en laine ou vêtements en la laine dominant, 10 000; autres 15 000; tissus de coton écrus, 1re classe, pesant 15 k. et plus, de 100 mètres carrés, 1re 27 fils et moins, 27 au lieu de 50; 28 à 35, 50 au lieu de 72; 36 à 43, 60 au lieu de 72.

Classe, pesant de 11 à 15 k. les 100 m carrés, 27 fils et moins, 60 au lieu de 50; 28 à 35, 50 comme autrefois; 36 à 43, 60 au lieu de 72; 44 et plus, 70 au lieu de 72; 3e classe, pesant de 7 à 11 k. les 100 m. carrés, 27 fils, 50 au lieu de 60; 28 à 35, 60 comme auparavant; 36 à 43, 80 au lieu de 100; 44 et plus, 100 au lieu de 120; 4e classe, de 3 à 7 k. les 100 m. carrés, 27 fils et moins, 70 au lieu de 80; 28 à 35, 90 au lieu de 120; 36 à 43, 100 au lieu de 140; 44 et plus, 120.

Blanchis : 1re classe, de 15 kilos et plus, les 100 m. carrés, 27 fils, — 40 au lieu de 7,50; 28 à 35, — 46 au lieu de 37 50; 36 à 43,53 au lieu de 82 80; 44 et plus, 75 au lieu de 82,80. 2e classe, 27 fils, 46 au lieu de 37 50 ; 28 à 35, 57 50 comme auparavant ; 36 à 43, 69 au lieu de 82,80 ; 44 et plus, 80 50 au lieu de 82,80 ; 3e classe, 27 fils, 57 50 au lieu de 60; 28 à 33, 69 comme auparavant ; 36 à 43, 92 au lieu de 115; 44 et plus, 115 au lieu de 207; 4e classe, 27 fils, 90 au lieu de 105; 28 à 35, 110 au lieu de 145; 36 à 43, 120 au lieu de 145; 44 et plus, 345 comme auparavant.

Tissus de coton unis, croisés et coutils, teints et imprimés : 1re classe, 27 fils, 55 au lieu de 75 ; 28 à 35, 60 au lieu de 75 ; 36 à 43, 75 au lieu de 97 ; 44 et plus, 85 au lieu de 97. 2e classe, 27 fils, 60 au lieu de 75 ; 28 à 35, 70 au lieu de 75 ; 36 à 43, 80 au lieu de 97 ; 44 et plus, 90 au lieu de 97. 3e classe, 27 fils, 70 au lieu de 97 ; 44 et plus, 90 au lieu de 97. 3e classe, 27 fils, 70 au lieu de 85 ; 28 à 35, 80 au lieu de 85 ; 36 à 43, 90 au lieu de 105; 44 et plus, 120 au lieu de 205. 4e classe, 27 fils, 90 au lieu de 105; 28 à 35, 110 au lieu de 145; 36 à 43, 120 au lieu de 145; 44 et plus, 345 comme auparavant.

Velours de coton, façon soie : 1° écrus 75 au lieu de 85; 2° teints ou imprimés 95 au lieu de 110; autres, 1° écrus 50 au lieu de 60; 2° teints ou imprimés 70 au lieu de 85.

Tissus de coton unis ou croisés et les peignés bazins façonnés, damassés et brillantes pesant moins de 3 kil. les 100 m. carrés 10 000.

Tissus de coton tous autres que ceux dénommés ci-dessus 15 000 au lieu de 10 000 autrefois.

LA SENTINELLE

Rugen est une île de la mer Baltique, dans la Poméranie suédoise, vis-à-vis de Stralsund. Fortifiée, par le travail de l'homme et plus encore par la nature, sa situation est très forte.

En temps de paix, Rugen, par la fertilité de son sol, par la salubrité de son climat, par la clémence de son soleil, est une délicieuse oasis. Pendant la guerre, c'est un poste avantageux, une citadelle naturelle, une forteresse redoutable, dont la possession est souvent achetée au prix de bien des combats meurtriers.

Pendant la campagne de 1807, l'île de Rugen était entrée dans la sphère d'opérations du corps d'armée commandé par le maréchal Davoust, et elle avait été occupée par un régiment d'infanterie de ligne et plusieurs compagnies de sapeurs et de pionniers.

Le plan des opérations militaires ayant été modifié par Napoléon, l'île de Rugen dut être évacuée précipitamment, par suite d'un mouvement stratégique en arrière, qui abandonnait tout le littoral de la Poméranie suédoise.

Tous les postes, tous les factionnaires fournis par eux furent relevés, mais avec tant de hâte qu'on oublia une sentinelle avancée, perchée sur la pointe d'un petit promontoire qui commandait l'entrée du port. Cette sentinelle était un jeune soldat qui comptait à peine trois ans de service. Or, si à présent un soldat qui a trois ans de service passe pour un vétéran, à cette époque les troupiers de trois, cinq, sept et même neuf ans, étaient encore appelés des conscrits.

Le jeune soldat dont je vous parle se nommait Firmin Bonard.

Le caporal de poste avait donc juché Firmin Bonard sur le morne, à minuit.

La sentinelle avait calculé qu'elle serait relevé à deux heures du matin, et que de deux heures à cinq, elle aurait trois bonnes heures à dormir et à se dorloter sur le lit de camp du corps de garde.

Firmin Bonard goûtait donc par avance ce suprême bonheur. Il pensait aussi au clocher de son village, à la chaumière enfumée de son père et à mille autres choses.

Les minutes s'écoulèrent et les deux heures de faction se consommèrent lentement.

Tout à coup Firmin Bonard entendit un léger bruit ; il prêta l'oreille. C'est le caporal qui vient me relever, pensa-t-il.

Et il fit deux pas en avant, se disposant à crier : Qui vive?

Mais au bruit qu'il venait d'entendre et qu'il avait pris pour des pas d'hommes, succédait un profond silence.

— Je ne me suis pourtant pas trompé, se dit-il; d'ailleurs mes heures de faction sont écoulées.

Et il attendit en prêtant une oreille attentive.

Presque aussitôt, à vingt pas de lui, le jappement d'un chien se fit entendre. En ce temps-là, presque tous les régiments avaient des chiens. Grâce à la patience des soldats, ces animaux avaient une intelligence perfectionnée par l'éducation et la discipline.

II

Or, le chien qui venait de donner de la voix appartenait au régiment dans lequel servait Firmin Bonard. Il avait distingué le jeune soldat entre tous ses camarades, et il ne cessait de lui donner des marques de son vif attachement.

Il est bon de dire aussi que si Firmin Bonard avait obtenu toute l'amitié du chien du régiment, c'est que se souvenant d'un chien qu'il avait élevé dans son enfance, il le traitait avec plus de douceur que les autres soldats. Ce chien était de la race des barbets et s'appelait Capucin.

Ne voyant rien qui pût lui faire redouter une attaque, Firmin se demanda avec étonnement ce que signifiait la visite nocturne de Capucin. Il n'eût pas le temps de réfléchir beaucoup, car après avoir annoncée son arrivée, le chien ayant gravi les roches, s'élançait d'un bond dans les jambes du soldat.

— C'est toi! c'est très bien, dit Firmin. Il paraît que tu t'ennuyais fort là-bas... Eh bien, moi, pauvre Capucin, je commence par ne plus guère m'amuser ici.

Tu aurais bien fait d'inviter le caporal à venir avec toi. Sa montre s'est sans doute arrêtée. Vois-tu, Capucin, l'air de la nuit devient diablement frais et si je peux te l'avouer, j'ai une énorme envie de dormir.

Pour répondre à ces paroles, qu'il avait écoutées avec calme, Capucin se mit à aboyer et à faire des sauts désordonnés autour de son ami.

— Ah! je comprends, fit celui-ci en riant, tu me conseilles de danser pour me réchauffer. On voit bien que tu n'as pas le mot d'ordre et un fusil entre les pattes.

Capucin continuer à aboyer, tout en courant de droite et de gauche comme un possédé. Convaincu, enfin, que tout cela était inutile, il revint vers le soldat, le saisit par sa capotte et chercha à l'entraîner. Il y